

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 décembre 1842.

Dans tous les pays où la civilisation s'est développée, où par conséquent le sort des citoyens ne saurait dépendre de la volonté d'un chef, où leur vie, leur fortune ne sont pas à la merci d'un arbitraire sans contrôle, la justice doit être une chose sainte pour tous, respectée de tous. Mais ce respect des hommes pour la justice dépend beaucoup moins d'eux-mêmes que de la conduite du pouvoir dans l'organisation des tribunaux, dans la distribution de cette justice. Pour que les citoyens soient disposés à respecter les arrêts qu'elle rend, il importe que les juges soient à l'abri de tout soupçon de partialité, qu'ils apparaissent et soient en effet absolument indépendants à l'égard de la société comme à l'égard du pouvoir; car cette indépendance seule leur permet de rendre un verdict qui vient de leur conscience, qui n'est en aucune façon subordonné aux passions politiques, en aucun cas inspiré par elles.

La justice avait été trop souvent faussée sous les institutions féodales, trop souvent les puissants s'en étaient fait une arme, pour que les peuples qui brisaient les vieux pouvoirs politiques, qui reconstruisaient leur édifice social, n'établissent pas la justice du pays sur des bases plus conformes aux intérêts généraux, n'y fissent pas intervenir les citoyens; aussi l'institution régulière, constitutionnelle du jury fut-elle, en Angleterre comme en France, la conquête d'une révolution; aussi elle-elle regardée comme une des plus grandes sauvegardes des libertés publiques.

Tous les pouvoirs organisés en France après la révolution essayèrent de modifier le jury, depuis l'Empire jusqu'au gouvernement de juillet. On sait quelle modification parvint à y introduire ce dernier gouvernement dans le but de frapper plus sûrement la presse indépendante. Ce triomphe ne lui a pas suffi; on sait par quelles manœuvres peu honorables ont été créés les jurés probes et libres, contre lesquelles M. Billault a protesté, et qui ont amené les révélations de M. Isambert. MM. les préfets doivent faire les listes du jury sur la liste générale des électeurs. Ce pouvoir immense confié à l'administration peut avoir les plus déplorables résultats, si MM. les préfets s'occupent des opinions politiques des citoyens qui doivent faire partie du jury avant de les porter sur les listes; en poussant ce système à l'extrême, on arriverait, dans des moments donnés, à former des commissions, des sortes de cours prévôtales, et cela est aussi contraire à l'esprit de la loi que fatal à nos institutions. Dès ce moment, toute liberté courrait grand danger d'être foulée aux pieds et brisée.

La tribune avait fait entendre ses plaintes; les feuilles de l'opposition avaient signalé le danger; les journaux du pouvoir n'avaient avec leur assurance ordinaire ce qui était évident pour tous. Il leur sera difficile de soutenir ce rôle, aujourd'hui que le conseil général de la Seine s'est ému des dangers que courent nos libertés. Ce conseil, que l'on n'accusera pas d'être hostile au pouvoir, a reconnu que le mode employé pour le choix des jurés n'était pas une garantie suffisante pour les citoyens.

On ne s'abusera pas sur la portée politique, sur la signification du vote du conseil et du vœu qu'il a émis que la liste des jurés, formée en vertu de la loi pour le service de l'année suivante, fût publiée à la suite des listes électorales et du jury. Il a pensé que l'on reculerait devant la publicité. On dit que cette délibération a vivement ému le cabinet, et cela se conçoit. Ce n'est pas dans l'intérêt du pays, mais bien dans l'intérêt du pouvoir que le cabinet Guizot gouverne la France. Les institutions qu'il ne peut pas détruire ouvertement, il les fausse. Il marche à la destruction des libertés publiques avec une audace peu commune; aussi

comprend-on parfaitement la mauvaise humeur, l'irritation qu'il a montrée en recevant cette dure leçon. Un journal nous a appris que M. Guizot et M. Duchâtel demandaient des mesures d'intimidation pour que les conseils-généraux de département, effrayés, ne pussent songer à suivre l'exemple révolutionnaire du conseil-général de la Seine.

Cette assertion trouvera peu d'incrédulité; tout ce qui heurte le ministère, tout ce qui le tire de sa douce quiétude, tout ce qui le rappelle à l'exécution franche des lois, lui paraît un acte révolutionnaire qui mérite châtiement. Ces gens-là se sont habitués à tout faire avec impunité; aussi se révoltent-ils contre tout blâme moral qui leur est infligé. Toutefois ces messieurs ont dû reculer, malgré leur colère, devant la responsabilité de toute mesure d'intimidation. Ils hésitent à frapper un coup qui serait immédiatement suivi de révélations sur les tripotages dont les listes du jury ont été l'objet, et qui, par conséquent, retomberait sur eux. Un corps qui tient un rang si élevé dans l'organisation politique du pays n'inflige pas un blâme à un ministère sans s'être entouré de toutes les lumières nécessaires pour bien juger.

Quant au ministère qui fausse l'institution du jury dans un but politique, qui arrache aux accusés les plus solides garanties contre de mauvaises passions, nous allons lui rappeler les belles paroles de M. Henrion de Pansey; nous souhaitons qu'il les médite:

« Là seulement est le vrai jury, dit ce magistrat, où la volonté de l'homme a le moins d'influence possible sur la liste des jurés; où ceux qui doivent y être inscrits sont désignés par la loi avec une précision qui ne laisse rien à l'arbitraire; où, une fois formée, elle est invariable; où, pour l'appel de ceux qui doivent figurer dans les différentes affaires, l'ordre du tableau est religieusement gardé; enfin où, lorsque l'accusation est intentée par le gouvernement et dans son intérêt, le poids d'un aussi puissant accusateur est balancé par des garanties spéciales dont la loi prend soin d'environner l'accusé. »

MM. les préfets, qui sont chargés de dresser les listes, devront comparer ces paroles aux circulaires des ministres. Ils les trouveront bien différentes les unes des autres; mais ils descendront dans leur conscience et se demanderont de quel côté est la justice.

Les protestations de la Prusse et de l'Angleterre contre l'union franco-belge occupent les salons politiques; on cite à ce sujet les paroles suivantes échappées à un personnage: « L'Europe oublie ce qu'elle me doit, elle oublie même la situation perplexe où je suis, en face d'une cohue de gens à qui il faut jeter tous les jours des pièces de cent sous, et qui sont incapables de saisir une idée politique. L'Europe en parle à son aise; je voudrais la voir à ma place. » C'est M. Guizot, dit-on, qui a dit cela. M. Molé avait déjà dit en son temps: « Ces gens-là, je les aurai tous avec des bons de soupe à la Rumfort! »

On voit que M. Guizot aura un digne successeur. Au reste, quand le système de la corruption est si largement pratiqué au grand jour, on comprend que celui qui séduit par des pièces de cinq francs puisse être remplacé par celui qui séduit avec des soupes à la Rumfort. Ce sera tout économie pour le ministère futur.

On n'ignore pas que M. Molé est l'héritier présomptif de M. Guizot. Le besoin des services de cet homme d'état, qui a écrit un panégyrique de la corruption, se faisait généralement sentir. M. Molé, il est vrai, a écrit ce panégyrique à l'âge de trente ou trente-deux ans; il était encore un tout jeune homme. L'es-

prit de parti a donc contre lui une injuste rancune. D'ailleurs, encore une fois, il devient urgent que M. Molé prenne en main les affaires. On est sur la trace des concussionnaires, on en découvre chaque jour, et le cabinet actuel est impuissant pour arrêter ces découvertes quotidiennes. Il nous faut une administration qui annihile ces fonctionnaires, et le ministère de M. Molé aura plus de raisons que les autres pour proclamer ce pardon général.

On assure qu'au nombre des promesses par lesquelles M. Jacqueminot est parvenu à s'assurer les électeurs du 1^{er} arrondissement, celle du pavage de la place du Carrousel a été une des plus influentes. Beaucoup d'électeurs scrupuleux ont voté en faveur de celui qui leur promettait un moyen de ne plus se couvrir de boue pour aller aux Tuileries; mais c'était une fausse promesse. La liste civile n'a rien de plus à faire pour M. Jacqueminot.

Le *National* demande ce matin des explications au ministère sur un fait d'armes qui a eu en France un grand retentissement, et à l'existence duquel le gouvernement nous a laissé croire jusqu'à présent.

Un journal anglais, dit le *National*, a affirmé, il y a quelques jours, que le fait d'armes de Mazagan n'avait été qu'un mensonge dont toute la France a été dupe. Nous espérons que le ministre de la guerre démentirait cette assertion ou donnerait tout au moins des explications sur ce point. M. le maréchal Sout a gardé le silence, et les journaux qui servent d'organes au cabinet ont suivi cet exemple. Aujourd'hui, cependant, la même feuille étrangère revient sur le même sujet, et insiste en donnant de nouveaux détails. Elle somme le maréchal d'avoir à indiquer la destination qu'il prétend donner aux sommes versées par les souscripteurs français et anglais pour contribuer à l'érection d'un monument. Il n'est plus permis à notre gouvernement de se taire: son devoir est de dire la vérité, quelque pénible qu'elle puisse être pour notre amour-propre; si nous avons été trompés par des imposteurs, nous ne devons pas nous rendre complices d'une indigne fourberie; si, au contraire, le journal anglais calomnie les soldats de Mazagan, il faut se hâter de la flétrir. Dans tous les cas, il vaut mieux s'expliquer avec franchise.

Le *Morning-Post* soutient que les deux gouvernements de France et d'Angleterre sont parfaitement d'accord sur la manière dont il faut envisager les événements de Barcelonne, et qu'il n'a jamais été question d'envoyer des vaisseaux anglais dans ce port.

ESPAGNE.

On lit dans un journal de Marseille:

Les journaux de Barcelonne, qui auraient dû nous arriver hier par la voie de terre, ne nous sont pas parvenus. Au reste, le *Mercurio*, qui nous a apporté des nouvelles de la capitale de la Catalogne sous la date du 30, nous fait moins regretter le retard que le courrier de la frontière a éprouvé. On savait aussi à Bayonne, à la date du 1^{er} décembre, que Barcelonne s'était soumise sans conditions, à l'exception de 200 hommes qui se seraient renfermés dans l'un des forts de la place. Le régent avait, par un décret daté de Saragosse le 26, mis le port de Barcelonne en état de blocus.

Les nouvelles de Madrid les plus récentes sont à la date du 28. Nous trouvons dans la partie officielle un rapport du général Rodil au ministre des affaires étrangères. Ce rapport, daté de Saragosse le 24, annonce que le régent a été reçu avec enthousiasme dans toutes les villes qu'il a traversées, et qu'à Saragosse il a été accompagné jusqu'à son hôtel par les vivats et les acclamations de la population.

FEUILLETON DU CENSEUR.

ANECDOTES ET CAUSERIES CONTEMPORAINES.

Depuis les lois de septembre que nous devons à l'impudente ambition de M. Thiers, à la terreur si bien exploitée de la phalange qui marchait en 1835 sous la bannière de l'ex-président du 1^{er} mars, la caricature est presque morte en France. Cette joyeuse et spirituelle divinité, qui a rassemblé de si curieuses mémoires sur une foule d'époques et d'événements politiques, dont on n'avait pu briser les crayons sous l'Empire, que la Restauration avait en vain cherché à étouffer, qui avait reparu brillante et fière après les journées de juillet, a été bâillonnée et réduite au silence par ceux dont elle avait si plaisamment mis à nu les petitesse et les misères.

Depuis 1835, en effet, ses œuvres les plus innocentes et les plus légères sont condamnées à subir le scalpel d'une censure plus ridicule, plus craintive, plus sévère que la censure dramatique. Quatre ou cinq commis passent leurs journées, armés de loupes, à examiner tout ce que produisent nos artistes. Il n'est plus même permis de publier le portrait d'un coquin dont le signalement serait cependant chose utile. On abandonne tout au plus au crayon, au burin du satirique quelques comédiens, quelques vaudevillistes toujours disposés à courir au devant d'une célébrité d'un jour; mais la caricature publique, solennelle, celle qui trône si longtemps aux cartons de Martinet, a été bien assommée du coup que lui porta M. Thiers en 1835.

Qu'on se rassure cependant, qu'on se le dise surtout: persécutée, torturée sans cesse, la pauvre fille a trouvé moyen de renaitre et de se mettre même à l'abri des inquisiteurs, des suppôts du ministère. Elle existe, elle court les salons, les ateliers; seulement sa jolie figure est voilée, sa taille fine et gracieuse est cachée sous les plis d'un vaste manteau. Elle fait comme les traîtres du vieux mélodrame, elle dissimule; seulement, quand elle est au milieu de ses amis, elle jette de côté sa noire enveloppe et se montre telle que nous l'avons toujours connue, vive, légère, moqueuse et bonne fille.

Du reste, — et ce n'est pas le moins comique de l'aventure, — c'est à la science que la chère enfant doit échapper actuellement à toutes les investigations journalières instituées pour la plus grande tranquillité des puissants du jour. On a imaginé depuis quelque temps une foule de petites presses mécaniques, de moyens de reproduction faciles, rapides comme la pensée, d'autant plus discrets que l'on n'a besoin d'aucun auxiliaire. Avez-vous une heureuse idée, vous vous riez des brevets, des censeurs, des inquisiteurs, des trembleurs, et la plus sanglante des caricatures voit le jour sans avoir même été soumise à l'examen préalable. Bien certainement on ne tardera pas à faire un procès à la mécanique et à la

chimie.

Quand je dis le jour, entendons-nous. Je ne parle pas de celui de la rue, non, certes! mais de celui du salon où se rassemblent des amis sûrs, où la gentille exilée peut montrer sans crainte tous les amusants croquis que les folies et les ridicules des temps lui inspirent.

Eh, à ce propos, cette semaine elle faisait circuler un album dont, grâce au copiste électro-chimique, elle avait pu multiplier les copies autant qu'elle l'avait voulu. Quelle piquante collection! La plus grande partie des dessins faisait allusion à la mesure sanitaire que vient de prendre le conseil municipal de la ville de Paris. On sait qu'il a décidé le transport dans la forêt de Bondy de la voirie de Montfaucon, qui depuis des siècles avait le privilège de couvrir d'une atmosphère pestilentielle une bonne partie de la capitale. Toutes les immondices seront voiturées par un chemin de fer à leur nouvelle destination.

Avec quelle verve la caricature a profité de cette idée première pour improviser une suite de wagons qui transportent à cette sentine immense tout ce que la grande ville renferme d'impur et de maudit! Comme tout cela est exact et ressemblant!

A Bondy tous ces ministres qui s'inquiètent si peu de l'honneur et de la dignité de la France, qui sacrifient l'un et l'autre pour conserver plus long-temps le pouvoir dont ils font un si déplorable usage! A Bondy tous ces administrateurs qui se font payer doublement leurs services et ruinent à leur profit tant de malheureux qui craignent encore de se plaindre! A Bondy ces tartuffes de tous genres, prenant tous les masques, tous les costumes, pour mieux tromper, pour dévorer plus sûrement la fortune publique! A Bondy toute cette immorale population qui tend à la première place dans notre pays! A Bondy... Mais je m'arrête; je compromettrais ma bonne et spirituelle caricature si j'en disais davantage, si je me mettais à décrire toutes ses cruelles épiigrammes. J'en passe donc et des meilleures, comme dit le vieux Silva dans le fameux *Hernani* de M. Victor Hugo, afin de ne pas exciter de trop grandes susceptibilités.

Parmi ces tableaux qui vous font parcourir tour à tour le monde de la politique, le monde de la Bourse, le monde des théâtres, de la littérature, il y en a un qui s'appelle le *Droit de Visite*. Un capitaine anglais a pénétré sur le pont d'un vaisseau français et a mis dans ses poches tout ce qui est à sa convenance. Le portrait en pied de M. Guizot, avec une foule de décorations allégoriques et symboliques, est la chose la plus curieuse que l'on puisse voir. A lui seul il donnerait du prix à cet album qui sera suivi de beaucoup d'autres et dont le succès est complet. Le fruit défendu est si bonne chose! C'est absolument comme lorsque l'on chantait au coin du feu le *Roi d'Yvetot*, qui fit réfléchir Napoléon; c'est comme sous Louis XVIII et Charles X, quand on répétait en sourdine les comiques retraits du *Marquis de Carabas*, du *Jésuite*, et de tant d'autres œuvres étincelantes de verve, qui démolissaient une à une les pierres du vieil édifice de la Restauration.

Les hommes sages qui comprennent les vrais principes de la liberté, qui répugnent à s'entourer de prohibitions et d'exclusions, ont vu avec peine les dissentiments qui partagent ici les auteurs dramatiques, et font qu'une majorité qui ne me paraît raisonnable ni ni logiquement ni humainement opprime en ce moment des hommes dont le seul crime est de vouloir conserver leur indépendance et de laisser à chacun son libre arbitre.

Les auteurs membres de l'association dramatique sont tenus de ne porter aucun ouvrage au Gymnase, et les agents des droits des auteurs ont défendu de percevoir les revenus de ceux qui s'aviseraient de transgresser les décisions de la majorité. C'est par la gêne et la famine que procédent ces messieurs pour obtenir l'exécution de leurs arrêts. Où allons-nous avec cet affligeant système?

En attendant que la paix renaisse parmi ces messieurs, l'un d'eux a cité l'association devant le tribunal de commerce, et une troisième agence dramatique, libre, indépendante, vient d'être fondée à Paris pour établir des relations avec toutes les villes de la France. Il est bon qu'à Lyon on soit instruit de ces faits, beaucoup plus graves qu'on ne serait tenté de le croire.

Puisqu'il a été question de théâtre, je dirai que quelques grands événements dramatiques se préparent. Le Théâtre-Français se dispose à donner le *Fils de Cromwell* ou une *Restauration*, comédie historique comme on fait M. Scribe, c'est-à-dire où l'histoire sera rapetissée, travestie, ravalée au niveau du vaudeville, et qui aurait été déjà représentée sans une indisposition de Beauvallet, puis une trilogie de M. Victor Hugo ayant nom *les Burgaves*.

Cette production nouvelle de l'auteur de *Marie Tudor*, de *Lucrèce Borgia*, a déjà arraché d'immenses cris d'admiration au comité de lecture de la Comédie-Française. Trois ou quatre générations passeront sous les yeux des spectateurs, et on prétend que nous aurons l'exhibition de plusieurs centaines. Les indiscretions étant nombreuses, je pourrai peut-être raconter la pièce au département du Rhône avant qu'elle soit jouée à Paris. M. Victor Hugo ne pourra blâmer de mon indiscretion que les bavards auxquels il a le tort de confier trop légèrement ses secrets et ses espérances.

A l'Odéon, on répète tant que l'on peut la pièce de M. Léon Gozlan qui fut l'occasion de tant de récriminations à la fin de 1840. Alors, on se le rappelle, M. Guizot s'était opposé à la représentation de cet ouvrage, dans la crainte de blesser le noble couple qui passe si gaîment, si amoureusement, le temps dans la romantique demeure que lui a prêtée le grand Wellington sur les bords de la mer. Il paraît qu'en 1842 nous sommes plus hardis et plus fins. Nous allons donc avoir l'ouvrage qui a été la cause de tant d'émotions, de tant d'inquiétudes, si toutefois l'auteur y consent. Il paraît à présent que c'est M. Léon Gozlan qui recule. Est-ce par peur? est-ce par calcul? On l'ignore; mais on assure qu'il ne veut pas que son ouvrage soit représenté avant la fin de l'année 1843.

L'Eco del Comercio du 28 renferme la proclamation adressée par la députation provinciale de Madrid aux populations de la Nouvelle-Castille. Il est question dans cette pièce des événements de Barcelonne et des efforts que va faire le gouvernement pour y ramener l'ordre et la tranquillité. La députation provinciale exhorte les habitants à repousser les suggestions dont ils pourraient être l'objet, à se maintenir dans l'obéissance et le devoir, et à prêter à l'action gouvernementale toute la force et l'énergie dont ils sont capables, afin d'éteindre les brandons de discorde et d'anarchie qui menacent de s'étendre sur toute la péninsule.

Ce document, publié sous la date du 25, se termine ainsi : « Constitution de 1837, indépendance nationale, trône d'Isabelle, et régence du duc de la Victoire, voilà le serment que nous faisons, et nous mourrons plutôt que d'être parjures. »

A Valence, la tranquillité a été parfaitement rétablie dès le 23; le capitaine-général Chacon y a repris, comme on sait, son commandement.

Dans une réunion que les membres de la coalition parlementaire ont tenue à Madrid, chez M. Cortina, ils sont tombés d'accord sur la nécessité d'ajourner le manifeste qu'ils avaient l'intention de publier contre le gouvernement. Les mêmes députés se sont également engagés à ne pas quitter Madrid pendant la suspension des chambres, afin que leur présence dans les provinces ne pût fournir le prétexte d'aucune manifestation turbulente.

— Nous lisons dans l'Eco del Comercio :

« Depuis le départ du régent pour la Catalogne, le bruit s'est répandu que l'influence de l'ambassade anglaise était pour beaucoup dans les mesures de rigueur qui ont été résolues contre cette riche population. On a parlé ensuite de l'envoi d'un courrier extraordinaire à Gibraltar pour implorer l'appui et le concours des bâtiments que notre alliée possède dans ce port. »

Paris, le 4 décembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* nous fait connaître ce matin quelques unes des mutations qui viennent d'avoir lieu dans le personnel administratif. Il faut croire toutefois que le *Moniteur* ne dit pas tout, ou que le ministère n'a pas encore fait toutes les nominations qui étaient à faire, car on remarquera que la préfecture de Calvados, vacante par le décès de M. Target, n'est encore donnée à personne. Le remplacement de M. Target tiendrait-il à quelques combinaisons auxquelles pourrait donner lieu celui de M. de Rambuteau, dont le procès-Hourdequin a gravement compromis la position? C'est ce que nous saurons sans doute dans quelques jours. En attendant, voici les nominations que le *Moniteur* nous fait connaître comme ayant eu lieu en date du 29 novembre dernier :

M. Paulze d'Ivoy, préfet de l'Aisne, est nommé préfet du département de la Nièvre, en remplacement de M. Larrégnay, décédé.

M. de Crèvecœur, préfet de l'Oise, est nommé préfet du département de l'Aisne, en remplacement de M. Paulze d'Ivoy.

M. Mercier, préfet de la Manche, est nommé préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. de Crèvecœur.

M. Bonnet, préfet de l'Indre, est nommé préfet du département de la Manche, en remplacement de M. Mercier.

M. Leroy (Ferdinand), maître des requêtes, secrétaire-général de la préfecture de la Gironde, est nommé préfet du département de l'Indre, en remplacement de M. Bonnet.

Le *Moniteur* annonce en même temps que M. Mercier est nommé maître des requêtes en service extraordinaire au conseil-d'état. Cette qualité lui a sans doute été conférée pour le dédommager un peu de la perte de la préfecture de la Manche, qu'on a dû lui retirer parce que sa conduite et sa maladresse à Saint-Lô lui rendaient tout-à-fait impossible un plus long séjour dans ce département.

— Les débats de l'affaire du chemin de fer se sont terminés hier devant le tribunal correctionnel de la Seine. Le tribunal a remis le prononcé de son jugement à huitaine. On ne pense pas que des peines corporelles soient prononcées contre les employés mis en cause; mais on croit qu'il y aura des condamnations à des dommages-intérêts assez considérables. Ces condamnations, du reste, seront parfaitement illusoire, car l'Etat a sur le chemin de la rive gauche une hypothèque de cinq millions dont les intérêts lui sont dus depuis plusieurs années déjà, hypothèque qui dépasse de beaucoup la valeur actuelle du chemin.

Voici en quels termes la *Revue de Paris*, dont la chronique est toujours d'une circonspection excessive, parle de l'union dotiennière et du cabinet qui la repousse :

L'union franco-belge, dit-elle, est une de ces questions qui demandent chez les hommes politiques qui s'en font les promoteurs un dévouement véritable; elle aurait besoin d'un ministère homogène qui ferait de la réussite de son projet la condition même de son existence. Nous n'avons aujourd'hui rien de pareil; loin d'être homogène, jamais cabinet n'a été plus divisé sur une question grave. Il n'y a vraiment que deux membres du ministère qui aient une opinion positive en faveur de l'union, et, même pour eux, il existe des restrictions et des nuances dont il faut tenir compte. M. Guizot comprend tous les avantages politiques de l'union franco-belge; il serait sensible à la gloire d'y mettre son nom; toutefois il n'est nullement disposé à sacrifier sa position politique à cette question. Ainsi le ministre dirigeant, qui devrait montrer le plus de décision, est comprimé lui-même dans la libre expression de sa pensée par des considérations personnelles.

A côté de M. Guizot, M. Lacave-Laplagne s'est livré à une étude approfondie de tous les détails de la question: son activité lui a permis de déterminer d'une manière nette et précise les conditions auxquelles l'union commerciale peut se faire entre la Belgique et la France, et, en ce moment, le ministère belge examine ces conditions ainsi que nos projets de tarifs. Ainsi, M. le ministre des finances a fait tout ce qui dépendait de lui; il a poussé les travaux préparatoires avec vigueur. Quant aux difficultés politiques, ce n'est pas à lui qu'il appartient de les résoudre maintenant; à part MM. Guizot et Lacave-Laplagne, l'union franco-belge ne rencontre plus dans le cabinet qu'opposition ou indifférence. Les uns la combattent ouvertement et font cause commune avec ses adversaires les plus prononcés; les autres demandent pourquoi le cabinet se créerait à plaisir des difficultés, des embarras; n'est-il pas plus sage de s'abstenir et d'éviter une question périlleuse?

Ce n'est certes pas avec une pareille divergence de vues et de sentiments qu'un ministère peut se flatter d'arriver à une solution. Le tort du cabinet est de n'avoir pas, dès l'origine, consulté ses forces et sondé ses vœux. C'est lui qui a pris l'initiative de la question, qui a forcé le pays de s'en occuper, qui l'a produite comme opportune, comme venue à maturité, et cependant aujourd'hui il déclare l'union impossible, du moins pour long-temps.

L'affaire Fabus est pleine de gravité. Le sieur Fabus, agent comptable dans l'armée d'Afrique, a été condamné à cinq ans de fers et à la dégradation. Il s'est pourvu en cassation, et nonobstant on l'a dégradé publiquement. Or, la cour de cassation a trouvé des cas de nullité, des abus de pouvoir dans la manière dont les débats avaient été dirigés, dans les limites excessives apportées au droit de la défense. Nous nous réjouissons toujours de voir les dilapidateurs et les concussionnaires punis avec la plus grande sévérité; il n'y a pas, selon nous, dans nos codes, de peine assez sévère pour eux. Mais nous demandons instamment que les formes protectrices de la justice, protectrices pour la société comme pour l'accusé, soient respectées. Nous demandons que dans les conseils de guerre la rudesse sommaire et expéditive ne se substitue pas à la sage lenteur que la loi recommande et ne se prenne pas pour l'infaillible bon sens.

La manifestation du conseil municipal de Strasbourg en faveur d'une réforme du système douanier de la France, et surtout en faveur d'un traité de commerce avec l'Allemagne, a trouvé de l'écho dans beaucoup de villes de France, surtout dans celles qui sont placées, comme Strasbourg, sur les frontières, et qui souffrent du régime de protection exagérée qui menace de plus en plus notre pays. A Metz, à Nancy, à Lyon et à Marseille, la proposition de cette réforme a été accueillie avec la plus grande sympathie par les organes indépendants de l'opinion publique. Le devoir du gouvernement français et la marche qu'il a à suivre pour obtenir des concessions de l'Allemagne sont donc nettement tracés. Il faut qu'il fasse des concessions de son côté et place les intérêts généraux au-dessus des intérêts de monopole et d'égoïsme.

Les feuilles allemandes disent qu'un différend s'est élevé entre le duc de Bordeaux et la duchesse d'Angoulême; le prince, d'après ces récits, croirait le moment favorable à un débarquement sur les côtes du midi ou de l'ouest; la duchesse voudrait qu'on attendît la mort du roi Louis-Philippe. Ce dissentiment aurait amené une espèce de rupture dans la famille.

Nous lisons dans le *Courrier du Haut-Rhin*, qui se publie à Colmar :

Le comité vinicole s'est réuni, pour une troisième fois, dimanche der-

nier, pour recevoir communication de la pétition au roi en faveur de l'union franco-belge, signée dans notre vignoble. Quarante-six communes principales propriétaires de vignes.

Une réunion générale des vignerons du Haut-Rhin aura lieu le 26 décembre, à l'effet de procéder à la nomination définitive d'un comité composé de représentants de chaque canton.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

Nous avons parlé de l'arrêt rendu par la chambre des mises en accusation de la cour dans l'affaire des troubles de Bernay. Les séances de cette chambre n'étant pas publiques, il faut s'en rapporter à des on dit, et l'on nous est exposé à commettre quelque erreur. Des renseignements positifs il s'agit; les voici :

L'instruction avait été dirigée contre cinquante-six individus; mais tous n'étaient pas détenus, il n'y en avait que trente-trois. Il est intervenu un arrêt de non-lieu à l'égard de trente-deux inculpés, et les vingt-quatre autres ont été renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention du délit de coalition. Sur les trente-trois ouvriers détenus, dix seulement ont été mis en liberté.

M. le procureur-général s'est pourvu devant la cour de cassation afin de demander, pour cause de sûreté publique, le renvoi de l'affaire à un tribunal autre que celui de Bernay.

L'autorité vient de supprimer à Alger les représentations de *Garagousse*, sorte de pochonnette arabe, qui avait donné prise contre lui par l'obscénité de quelques unes des scènes qu'il représentait, mais qui avait eu le tort plus grand encore de jeter çà et là quelques plaisanteries contre les autorités. Un journal d'Alger, l'*Akbar*, prend occasion de ce petit événement pour rechercher l'origine de *Garagousse*, et nous trouvons dans son article ce passage assez curieux :

« Le célèbre polygraphe Soyouti a composé en 899 de l'hégire un ouvrage intitulé : *Keato el fahonche fi Akkam Caracouche*. C'est un livre de facéties sur Bohha-el-Din, visir et gouverneur du Grand-Caire sous Salah-el-Din. Ce personnage ayant été obligé, pour la construction d'une citadelle et l'érection d'une enceinte fortifiée, de démolir des mosquées, des tombeaux, et de procéder à une expropriation de beaucoup de maisons et de jardins, devint odieux aux individus dont les intérêts se trouvaient lésés. Ceux-ci se vengèrent en lui donnant un surnom que les Turcs ont traduit plus tard par les mots de *Rara-Kouche*, ou oiseau noir, et en lui prêtant toutes sortes de simplicités et d'actions ridicules. Aujourd'hui encore, après plusieurs siècles, les habitants du Caire viennent assister avec empressement sur la place Roumeilyah aux jazzi de ce grotesque, dont la célébrité est égale à celle du fameux *pulcinello* à Naples. Telle est l'origine que M. Marcel donne à *Garagousse* dans une histoire de l'Egypte. »

Considérations sur l'effet que l'ouverture générale du commerce en Chine peut avoir sur les colons en Europe.

Le 10 septembre 1842, le bon coton Bengale se payait, à Canton, 9 taels le pécun.

1 tael vaut 4 piast. 40; 1 piast. vaut 4 sh. 9 d. égale 6 fr., 1 pécun égale. 62k.
dont 50 k. bon coton Bengale se payant en Chine. fr. 60 »
Frais de vente à déduire 5 0/0. 3 »

Reste. fr. 57 »
Fret pour faire venir de la Nouvelle-Orléans :
100 fr. par tonneau de 500 kil. fr. 10 »
Assurances de mer, 2 0/0 sur 40 fr. » 80 40 80

Frais et commissions aux Etats-Unis, 7 0/0 sur 40 fr. fr. 46 20
2 80

Intérêts d'un an, 6 0/0 sur 40 fr. fr. 43 40
2 40

Reste net par 50 k. fr. 41 »

ou par livre américaine à la Nouvelle-Orléans. 7 cents.
On aurait en ce moment du coton évidemment meilleur que du coton Bengale à 3

Resterait donc un bénéfice net de. 2 cents qui, sur un prix d'achat de 50 c., ferait 40 0/0.

Il nous semble qu'il y a à conclure de ces chiffres que les cotons inférieurs des Etats-Unis prendront plutôt le chemin de la Chine que celui de l'Europe, tant que nos prix resteront aussi bas qu'ils le sont actuellement. Par la même raison, nous croyons qu'il ne viendra que peu ou point de coton de l'Inde.

Il est aussi probable que l'Angleterre, trouvant de nouveaux et grands débouchés pour ses fils et tissus en Chine, en produira davantage et, par suite, consommera plus de coton de laine.

Ainsi, réduction dans les importations de coton en laine, en Europe, en même temps que la consommation irait en augmentant: telles sont, à no-

Cette singulière prétention est, dit-on, déjà le sujet de contestations intérieures qui pourraient bien avoir un certain retentissement.

Depuis le grand succès de *L'Hotel de Rambouillet*, M. Ancelot n'est plus abordable. On raconte qu'il y a quelques jours, il disait à bon nombre de ses confrères : « Mes amis, je vous permets d'apporter à mon théâtre des vaudevilles en un acte; mais, pour les pièces en trois actes, ma femme et moi nous les ferons. »

R. DE B.

Paris, le 2 décembre 1842.

LES DANSEUSES DE L'OPÉRA.

L'Opéra recrute, ou plutôt devrait recruter son bataillon sacré dans les classes payées par le gouvernement. Là, quatre-vingts ou cent jeunes filles se livrent à ce que la danse a de plus fatigant et de plus horrible. Quelques mères, dévorant par la pensée les années qui séparent leurs enfants des guinées ou des roubles promises par la tireuse de cartes, assistent religieusement aux leçons; elles ne perdent pas de vue ces beautés et ces talents en herbe sur lesquels reposent tant d'espérances. Elles sont sans pitié pour les tortures que subit la chair de leur chair; elles voient d'un œil sec de grosses larmes sillonner les joues des pauvres petites appliquées à la question. Tous les matins, le maître emprisonne les pieds de ses élèves dans une boîte à rainure; là, talon contre talon, genoux en dehors; les pieds martyrs s'habituent à rester d'eux-mêmes sur une ligne parallèle : c'est ce qu'on appelle *se tourner*. Après une demi-heure de boîte, les élèves passent à un autre genre de supplice. Tour à tour elles posent chaque pied sur une barre qu'elles tiennent de la main opposée au pied en exercice. C'est ce qu'on appelle *se casser*. Puis arrivent les assemblés, les jetés, les balancés, les ronds de jambe, les fouettés, les cabrioles, les pirouettes sur le coude-pied, les sauts de basque, les pas de bourrée, et enfin les entrechats à quatre, à six et à huit. Ces pauvres enfants ! à peine ont-elles eu la force de se traîner jusqu'à la classe, mal vêtues, n'ayant dans l'estomac qu'une tasse de faux lait, coloré d'une cuillerée de faux café; elles sont peines à voir. Souriez, dit le maître, et elles sourient; pliez, et elles plient; sautez, et elles sautent. Et cependant elles ont faim et soif; elles grelottent de froid ou elles étouffent de chaleur. Il s'agit bien ici de faim ou de soif, de froid ou de chaud ! Qu'elles souffrent maintenant; plus tard elles auront talent, argent et réputation. Vaines promesses! vaines fatigues ! L'âge arrive, et souvent avec l'âge le talent n'est pas arrivé; souvent aussi il a été étouffé par une cabale indigène ou par l'inimitié d'un ancien ami qui a voulu vendre trop cher ses services intéressés. Dans le royaume de la danse, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Que de figurantes pour un premier sujet ! que de misères à 800 francs pour une opulence cotée 40,000 f. par an !

L'art de la danse se divise en deux branches : en *ballonné* et en *taqueté*. Le *ballonné*, c'est la danse qui se plat en l'air, qui voltige, qui papillonne; c'est Taglioni. Le *taqueté*, c'est la vivacité, la rapidité; ce sont les petits

temps sur les pointes : c'est Elssler. Choisir à une jeune fille le genre de danse qui lui convient est une responsabilité devant laquelle les professeurs ne reculent pas assez. Il est telle classe où toutes les élèves doivent devenir, bon gré mal gré, des Taglioni, parce que le maître est l'ennemi intime d'Elssler, et telle autre où, sans meilleure raison, les poses et les groupes d'Elssler sont seuls en honneur.

Les maréchaux de la danse ne trouvent pas le repos dans les honneurs et les gros appointements. Plus le théâtre les a faites célèbres, plus leur célébrité leur impose de fatigues. L'on a bien souvent comparé les danseuses aux chevaux de course, mais tout l'avantage est pour les chevaux. Ils ont dans l'année quelques moments de répit, le régime se relâche de temps en temps de sa sévérité; mais les danseuses sont toujours *en traine*. Huit jours de repos leur coûtent un mois de travaux forcés; elles le savent bien, et elles s'obligent à des exercices qui sont loin de leur plaire. Le père Taglioni donne tous les jours leçon à sa fille; il la presse, il la tourmente, il la gronde, jusqu'à ce qu'enfin, épuisée, presque morte, elle se traîne dans sa chambre. Là, elle se jette sur le premier canapé qu'elle rencontre, elle se laisse déshabiller, éponger et rhabiller sans avoir presque le sentiment de ce qu'on lui fait; mais le soir, aussi, comme elle bondit et rebondit !

La vie de Taglioni est la vie de toutes les danseuses. Il en est même qui poussent plus loin encore l'amour de leur art. A l'Opéra, une charmante femme, mime spirituelle, danseuse habile, avait imaginé une nouvelle méthode *se tourner* et de *se casser* à la fois : elle se couchait par terre, le visage collé sur le plancher, les jambes étendues horizontalement, puis elle faisait monter sur elle sa femme de chambre, et elle lui ordonnait de peser de tout son poids sur cette partie du corps qui vient immédiatement après la chute des reins.

On ne peut le nier, la danse jusqu'à présent rentre exactement dans les conditions du sport. Voyons maintenant si elle est aussi hardie qu'elle est fatigante.

Tous les jours les danseuses bravent mille dangers devant lesquels reculeraient les hommes les plus courageux : elles s'encaissent dans des gloires de théâtre, elles volent suspendues à des fils de fer, elles traversent des ponts de carton et marchent sur des toits de maison en toile; elles s'élancent des mains de leurs danseurs qui les jettent en l'air et les rattrapent au vol. Voilà pour la vie de théâtre, pour la vie d'amour-propre, en présence de la rampe et des applaudissements. Voyons-les au grand jour, voyons-les en voyage. Seule, une femme s'embarque pour l'Amérique ou les Indes; de Boston elle court à la Havane, et de la Havane elle irait en Chine, s'il y avait en Chine un directeur pour la payer et un public pour l'applaudir. Pour elle, l'hiver n'a point de glaces, la mer n'a pas de tempêtes. On veut l'effrayer par le récit des dangers qu'elle va courir. Attendez ou mettez à la voile, dit-elle; elle part, elle arrive. Dieu protège les danseuses.

Et la vanité ! la vanité ! qui osera comparer la vanité des danseuses à

toute autre vanité ? Arrière, orgueilleux de peintres et de poètes ! arrière, orgueilleux de turcaret et d'avocats ! cédez le pas à votre sœur aînée, la vanité dansante. Voici venir la danse avec ses ailes diaphanes, sa robe blanche, ses pirouettes et ses grâces; les braves éclatent, les fleurs couvrent la scène : partout des cris de joie, partout des cris d'admiration. Quelle tête résisterait à ces ovations ? La danseuse n'essaie pas même d'y résister; elle se laisse aller au bonheur si grand d'être adulée et adorée, et quand les adorations essouffées lui demandent la permission de respirer quelques instants, elle s'adore toute seule avec une intelligence et une sincérité merveilleuses. Elle se trouve ce qu'il y a de plus joli et de plus léger au monde. Dire devant elle du bien d'une autre est une offense impardonnable, et cette effrayante vanité, elle sait parfois la faire partager à certains hommes trop faibles ou trop aveugles.

Un jour, un respectable vieillard se présente au bureau d'un journal ; il a les cheveux blancs, une brochette de croix et une figure vénérable.

— Monsieur, dit-il au directeur dont il est connu, que vous a donc fait cette pauvre Agathe ? Vous l'avez attaquée de la manière la plus sanglante.

— Moi ! Monsieur le comte, vous vous trompez ; vous savez combien j'admire son talent.

— Votre journal l'admire moins que vous.

— Mon journal est toujours de mon avis. Voyez vous-même la feuille d'hier, Monsieur le comte, vous n'y trouverez pas un mot contre M^{lle} Agathe.

— Pas un mot contre elle, mon cher, d'accord, mais bien des éloges pour M^{lle} Bertrand ; et celui qui n'est pas pour moi est contre moi, dit l'Evangelie : être pour M^{lle} Bertrand, c'est être contre Agathe.

Telles sont les exigences de ces dames et de certains amis de ces dames. Cependant, quelque convaincu qu'elles soient de leur mérite, elles ont recours à des précautions infinies pour empêcher leurs camarades plus jeunes et plus jolies de percer. Louis XIV disait : « L'Etat, c'est moi » ; la première danseuse dit : « L'Opéra, c'est moi. » Fanny Elssler, partant pour un lointain voyage, fit jurer à son directeur que personne n'aurait le droit pendant son absence de porter un pied sacrilège à ses rôles.

Elle n'était pas très-forte sur l'histoire de France; elle ne savait pas que le testament du grand roi avait été cassé par ce même parlement où il était entré botté, éperonné, chapeau en tête et cravache à la main. Roi mort, danseuse absente ne valent pas un électeur vivant, une figurante qui est

beau génie diplomatique qui ait jamais fleuri. Ce talent prodigieux, qui eût fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

édit fait un meilleur ambassadeur qu'une bonne danseuse, ce talent ne s'en

re avis, les conséquences probables du grand événement qui vient de s'accomplir en Chine.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Présidence de M. Jossierand. — Assesseurs, MM. Jullien et Alcock.

Audience du 5 décembre.

La quatrième session des assises de 1842 a été ouverte aujourd'hui dans l'ancienne salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jossierand, conseiller à la cour royale.

Six de MM. les jurés n'ont point répondu à l'appel du greffier. De ce nombre, deux sont décédés et ont été rayés de la liste; ce sont MM. Deslalle et Revol. Le troisième, M. Bonnet, justifiant par une lettre du président qu'il est porté sur la liste du jury du département de l'Ain, a été également rayé. Deux autres, M. Genin qui produit un certificat de maladie, et M. Royé-Vial, absent au moment de la notification, ont été excusés pour la présente session. Enfin M. Lacroix, retenu dans le canton de Monsols par l'élection d'un membre de conseil-général, a été excusé pour une journée seulement.

La première cause appelée est celle du nommé Jean-Benoît Montagnat, ouvrier brossier, âgé de 44 ans, né et domicilié à Lyon. Il est accusé d'avoir volé dans l'atelier de son maître quelques paquets de soies de sangliers valant à peine six ou sept francs.

Le 30 juillet dernier Montagnat, employé depuis près de vingt ans chez M. Jullien, marchand brossier à Lyon, fut arrêté au moment où il venait de commettre le vol à raison duquel il comparait aujourd'hui devant le jury. Trouvé nanti des objets dérobés, il fut bien forcé de s'avouer coupable; mais il protesta que c'était la première fois qu'il commettait une semblable faute. Il était difficile d'ajouter foi aux assertions du prévenu, car depuis plusieurs années M. Jullien se plaignait de nombreuses soustractions commises à son préjudice, et il s'était vu dans la nécessité de renvoyer plusieurs de ses ouvriers. Depuis, M. Jullien a déclaré qu'il pensait que Montagnat allait vendre à des brossiers les marchandises qu'il dérobaient chez lui, parce qu'il avait réalisé des capitaux qui, dans sa position, étaient considérables, et parce que, l'un de ces marchands ayant suspendu ses paiements, l'accusé s'était trouvé son créancier de près de deux mille francs.

Aux débats, Montagnat renouvelle les aveux qu'il a faits devant le juge d'instruction; mais il nie avoir commis aucun vol antérieur.

M. le président à l'accusé: N'avez-vous pas été condamné en 1818, par un conseil de guerre, à six ans de travaux forcés, pour avoir volé votre sergent? — R. Oui.

D. Où avez-vous subi votre peine? — R. A Toulon.

D. Quand vous êtes entré chez M. Jullien, lui avez-vous fait connaître vos antécédents? — R. Non, car il ne m'aurait pas pris à son service.

M. Jullien vient déposer des faits que nous avons fait connaître et il déclare que, depuis que l'accusé a quitté son atelier, aucune soustraction n'y a été commise.

M. Vincent de Saint-Bonnet, avocat général, soutient l'accusation et engage MM. les jurés à se montrer sévères, car il n'est point douteux que Montagnat, déjà condamné pour vol, ne soit le véritable auteur de toutes les soustractions dont M. Jullien a été victime.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, Montagnat est condamné à sept ans de réclusion. La cour l'a dispensé de l'exposition.

Chronique.

LYON.

M. Brouchoud, chef du bureau de l'état-civil à la mairie de la Guillotière, vient de se démettre des fonctions qu'il remplissait depuis longues années à la satisfaction générale.

— Nous avons publié dans notre numéro du 3 courant sur la fabrique de Saint-Etienne un article que nous avons attribué au *Journal de Saint-Etienne*; il était du *Mercurie Ségusien*. Nous sommes heureux de rendre à chacun ce qui lui est dû.

— M. Rouher, qui, dans l'affaire Marcellange, a déjà défendu Jacques Besson dans son premier procès, ne sera pas seul chargé de sa défense devant la cour d'assises du Rhône. L'accusé sera encore assisté de M. Lachaud, avocat du barreau de Tulle, qui a plaidé pour M. Lafarge dans le procès correctionnel qui eut lieu au sujet des diamants volés à M. de Léotaud. La famille de Marcellange, qui se porte partie civile, sera de nouveau représentée par M. Bac. Par suite de la commission rogatoire envoyée sur les lieux où le crime a été commis, de nouveaux témoins ont été entendus et assignés. Le nombre total de ceux qui viendront déposés à l'audience s'élève jusqu'à ce jour à cent trente-huit; les débats, dont l'ouverture restée fixée au 19 de ce mois, ne pourront guère durer moins de sept ou huit jours.

Nous rendrons un compte détaillé de cette importante affaire, qui excite à un si haut degré l'attention publique.

— L'Académie de Médecine de Paris vient de décerner à M. Brachet, président de la Société de Médecine de Lyon et l'un des médecins distingués de notre ville, la moitié du prix affecté à la question sur l'hypocondrie qu'elle avait mise au concours.

— Plusieurs questions soulevées au conseil municipal de la Guillotière, soit avant, soit après les articles que nous avons publiés sur cette commune, ont amené la nomination de trois com-

ballets sur lesquels avait été jeté le veto éssélien, et elle eut un immense succès. Pourquoi faut-il qu'une maladie maudite soit venue mettre un terme à une carrière qui s'annonçait si belle et si légère? Le mal, heureusement, n'est pas sans consolation: si le Danemarck a perdu une danseuse, il a retrouvé un diplomate.

L'Italie, qui a passé jusqu'à présent pour la terre classique de l'intrigue théâtrale, n'a rien qui approche de Lucile Grahn. Tout habile qu'elle est, l'italienne Cerrito est à mille lieues de l'artiste danoise. Cerrito agit sous les inspirations de son père, de sa mère, de ses frères, de ses cousins, de ses amis, de ses avocats, qui la suivent partout; Lucile n'a que son génie pour conseiller. Ce n'est pas à dire pour cela que Cerrito soit une belle créature, petite et dodue, le teint fade, la poitrine très-orte et très-blanche, les bras parfaits, les yeux mobiles et provoquants, le sourire adorable mais effronté, les jambes grosses, le pied petit mais lourd, les cheveux blonds et mal peignés. Comme elle salue bien! comme elle met bien la main sur son cœur! comme elle remercie bien de la bouche et du regard! Son père, qui est son premier claqueur, son homme d'affaires, son intendant, son séide, trouve sa besogne aux trois-quarts faite. Rien ne peut se comparer à l'admiration que ce bon père éprouve au fait semblant d'éprouver à l'endroit de sa fille. Quand il parle d'elle, il ne la désigne jamais que sous le nom de la *divinita*. Chez lui, il a la précaution d'avoir toujours une casquette sur son respectable chef pour se découvrir chaque fois que la *divinita* lui revient à la bouche. Il a ses robes pleines de vieux chaussons de la *divinita*, de couronnes fleuries qu'il lui a fait jeter cent fois, d'engagements vrais ou faux qu'elle a refusés, de déclarations amoureuses de toutes les têtes couronnées d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. Comme père, il s'associe aux triomphes de sa fille; comme artiste, il se prosterne devant un talent qu'il admire; comme trésorier, il encaisse avec précaution les différentes monnaies que battent les jambes de la *divinita*. Les ovations filiales lui rappellent les beaux jours de sa jeunesse, où les populations se précipitaient à sa rencontre et à celle du prince Eugène, qu'il avait l'honneur de servir en qualité de caporal.

M. Cerrito est un type inconnu. Nous avons le *Père de la Débutante*, nous aurons le père de la danseuse; que dis-je? nous aurons deux pères de danseuses, car une nouvelle acquisition de l'Opéra, acquisition médicale et provinciale, possède, avec un talent des plus contestés, un père dont personne ne contestera les qualités remuantes et claquantes. Ne pouvant avoir la Cerrito et son père, on nous a servi M. et M^{lle} Bellon. Comme danse, la compensation est peu agréable; comme étude de mœurs, le dédommagement est presque suffisant.

CHARLES DE BOIGNE.

missions chargées, l'une d'examiner si le marché aux grains répond à sa destination d'une manière convenable, l'autre de vérifier le rétrécissement du débouché de la Rive au petit pont, la troisième enfin pour donner son avis sur la largeur que doit avoir la rue des Martyrs. Nous ne savons si les deux premières commissions ont fait leur rapport; nous ne connaissons que celui de la troisième qui a conclu à l'unanimité à ce que la rue des Martyrs eût 13 mètres 33 centimètres de largeur. Espérons que le conseil municipal adoptera ces conclusions. Nous devons, à propos de cette rue, donner quelques explications sur les faits qui ont amené la destitution d'un employé. Quelques propriétaires avaient acheté une terre; ils y tracèrent des rues, et la revendirent en détail. Il était convenu que la largeur des rues serait déterminée par le plan de la marie. Un des acheteurs, voulant bâtir, demanda son alignement; l'employé se rendit sur les lieux, détermina un alignement de 13 mètres 33 centimètres, rédigea une permission de construire, et la fit signer à un adjoint de la mairie. Celui-ci, qui voulait que la rue des Martyrs n'eût que 10 mètres de largeur, dit que sa signature lui avait été enlevée par surprise, et menaça de donner sa démission si l'employé n'était pas destitué; l'employé fut renvoyé. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés, nous ne voulons pas aller au-delà.

— Le quai Saint-Georges, ou pour mieux dire la partie de ce quai livrée à la circulation, est dans un tel état qu'il y arrivera infailliblement des accidents dans l'obscurité complète que nous font depuis quelques jours les brouillards répandus sur la ville. On ne pouvait pas espérer sans doute de voir les travaux terminés en quelques mois, en un an, mais il nous semble que l'administration municipale devrait prendre quelque souci de la sûreté des citoyens. A gauche du quai, à partir du pont Tilsitt, règne un fossé profond que rien ne borde; un peu plus loin, de larges pierres coupent la route; puis ce sont des cavités et des monticules fort dangereux à passer. On devrait, ce nous semble, déblayer ce point jusqu'aux maisons nouvellement bâties, dans lesquelles on entre par le quai.

A propos des maisons, nous avons bien entendu dire que l'on allait faire une enquête sur la maison qui brise la ligne par un avancement considérable, et qui, sujette au reculement, a été réparée il y a quelques mois, mais nous n'avons pas appris le résultat de l'enquête; l'administration ferait plaisir au public en le lui révélant.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPOT DE MENDICITÉ

du 1^{er} au 30 novembre 1841.

Effectif au 1 ^{er} novembre	255
Admis pendant le mois	16
Sortis pendant le mois	17
Effectif au 1 ^{er} novembre 1842	254

DEPARTEMENTS.

M. le commissaire de police de Mâcon et ses agents ont saisi ces jours derniers plusieurs pièces de monnaie fausses de 1 f. 50 c. et de 2 f. Ces pièces, composées d'alliage, ne paraissent pas avoir été fabriquées dans le pays, car elles ont déjà circulé; mais on présume qu'elles sont émises dans la ville par des marchands colporteurs qui, en ayant recueilli un grand nombre, les donnent en paiement dans les magasins où ils ont la précaution de ne se présenter que dans la soirée.

— Plusieurs faillites de mouliniers qui viennent d'éclater coup sur coup ont jeté la consternation sur la place d'Aubenas. L'impression qui est résultée de ces désastres commerciaux a été d'autant plus profonde qu'on craint qu'ils ne soient suivis dans peu de temps d'autres sinistres du même genre. La méfiance a gagné les détenteurs de soie; la plus grande partie des produits de la récolte de cette année est encore à vendre. D'un autre côté, la campagne d'hiver se présente assez mal pour la fabrique de Lyon. Le tarif américain est venu porter le dernier coup à notre commerce d'échange, déjà bien languissant, avec les Etats-Unis, et la concurrence des soies d'Italie et du Levant ajoute encore à l'encombrement des soies grêges ou ouvrées qui existe malheureusement à Lyon et à Saint-Etienne. (*Mémorial d'Alais.*)

— M. Bouet, capitaine de corvette, nommé gouverneur provisoire du Sénégal, est arrivé samedi dernier à Marseille, à l'hôtel des Empereurs; il est accompagné de deux officiers. M. Bouet ne tardera pas à se rendre à son poste.

— Nous avons annoncé, dit la *Gazette du Midi*, l'arrivée de la gabare *l'Isère*, qui a rapporté le corps du général d'Uzer, mort à Bone. L'embarquement s'est fait d'une manière solennelle. Tous les navires avaient mis pavillon en berne, et douze embarcations sont allées recevoir le cercueil. On l'a déposé dans la chaloupe du bâtiment stationnaire, qui a été remorquée par toutes les autres. Au moment où les restes du général ont été hissés à bord de *l'Isère*, ce bâtiment a fait une saive de cinq coups de canon.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Courrier du Nord* du 1^{er} décembre: « Il paraît que les vexations et les entraves de toutes sortes qui attendent les voyageurs qui s'embarquent sur le chemin de fer de Saint-Saulve à Mons, et vice versa, rendent presque nuls les revenus de cette voie de communication. On se plaint surtout des exigences tracassières des douanes des deux pays et aussi du tarif aux bagages. Si l'on ne met bon ordre à tout cela, les voyageurs reprendront bien certainement la route de terre. »

— On lit dans le *Commerce belge* du 1^{er} décembre: « Nous apprenons que le service spécial de vérification des passeports aux frontières va être supprimé et remplacé par d'autres mesures moins gênantes pour les voyageurs. »

— Le *Journal de l'arrondissement du Havre* contient des renseignements assez curieux sur Quénisset, dont on se rappelle la tentative d'assassinat sur les fils de Louis-Philippe.

Dans le mois de mai dernier, dit cette feuille, le navire américain le *Mozart*, capitaine Welsh, était en charge au Havre, à la destination de la Nouvelle-Orléans; son départ était annoncé pour les premiers jours de juin. L'agent du navire reçut un jour la visite du chef d'une des maisons de commerce de notre place, qui se dit chargé de retenir un passage pour une famille d'ouvriers qui se rendait à la Nouvelle-Orléans, et qu'il désignait sous les noms d'Antoine François, âgé de vingt-huit ans, avec sa femme Marie François, âgée de vingt-cinq ans, et sa petite fille Léonie, âgée d'un an. Le prix du passage fut payé sans marchander, ainsi que les vivres que l'agent fut chargé de mettre à bord. La police du Havre envoyait souvent pour s'informer du jour précis du départ, ce qui n'intriguait pas peu l'agent; mais ce qui le surprit encore plus, ce fut de voir, quand le navire jeta l'ancre, son passager Antoine François, qu'il n'avait pas encore vu, causant sur le pont avec un commissaire et trois ou quatre appariteurs.

Le *Mozart* est revenu ces jours derniers au Havre, et voici ce que nous avons appris: Le prétendu Antoine François était tout bonnement Quénisset. A peine le navire avait-il mis à la voile, qu'il s'empressa lui-même de dépeupiller son incognito, montrant, avec un amour-propre stupide, un volumineux dossier qui établissait son identité pour revendiquer ses titres à la célébrité qu'il avait acquise. Turbulent, violent, irascible, il se fit, pendant la traversée, détester de tout l'équipage, révolté de son

cyalisme, et ses mauvais traitements envers sa femme furent tels, que le capitaine Welsh se vit forcé de le menacer de le mettre aux fers s'il ne changeait pas de conduite. Aussi, comme il avait peu de confiance dans la conversion de son passager, le capitaine Welsh s'empressa, à son arrivée à la Nouvelle-Orléans, de prévenir le maire de cette ville des antécédents du nouveau colon qu'il lui amenait. Ce magistrat fit venir Quénisset devant lui; le prévint que, pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, il serait sous la surveillance de la police, et qu'il eût tous les jours à se présenter devant elle. Mais, ennuyé de cette surveillance, Quénisset, au bout de quelque temps, quitta la Nouvelle-Orléans et prit le chemin du Texas. Au départ du *Mozart*, on n'avait pas eu de ses nouvelles. »

— On écrit de Niort (Deux-Sèvres):

« Depuis long-temps les nommés Augé, ancien garde-champêtre de la commune de Luzay, et Bontems, son gendre, vivaient en mauvaise intelligence pour des motifs d'intérêt, et des menaces de mort contre Augé avaient été proférées par le dernier. »

Il y a peu de jours que, vers cinq heures du soir, Bontems, sachant que son beau-père était seul à son domicile, s'y rendit, armé d'une fourche en fer. Trouvant la porte fermée, et voyant qu'on refusait d'ouvrir, il monta sur la toiture pour pénétrer dans la maison. Augé, vieillard âgé de 72 ans, effrayé de cette démonstration, s'arma d'un sabre et sortit dans l'intention de se sauver; mais il fut aperçu, et son gendre descendit aussitôt et courut sur lui avec sa fourche.

Une lutte acharnée s'engagea, Le vieillard, d'abord terrassé et blessé à la tête, parvint à se dégager, et, en se défendant, porta à son adversaire un coup de sabre qui lui traversa le corps.

Transporté dans sa demeure, Bontems y a expiré le lendemain. Augé s'est constitué lui-même prisonnier. La justice instruit. »

— Il y a un mois environ, une femme du comté de Gloucester (Angleterre), nommée Francis Bennett, sentant que sa fin approchait, fit venir un prêtre et lui fit, en présence de plusieurs personnes, la confession suivante: « Depuis la mort de mon mari, je vis en concubinage avec un individu nommé Gapp, et j'ai mis au jour six enfants, que j'ai étranglés immédiatement après leur naissance. On retrouvera leurs cadavres aux divers endroits que je vais vous indiquer. Gapp est mon complice. »

Prévenue de cette étrange déclaration, la police fit faire des recherches, et les six cadavres furent successivement exhumés. Aussitôt un des coroners du comté, M. John Cooke, se transporta au village de Ruardean pour arrêter les deux coupables et recueillir les dépositions des individus qui avaient assisté à la confession de la femme Bennett; mais le ministre refusa de répondre à ses questions. Quant à la femme Bennett, elle rétracta ses précédents aveux; toutefois, M. John Cooke fit conduire Gapp à la maison d'arrêt de Gloucester, et il ordonna aux agents de police d'y amener sa complice dès que sa santé lui permettrait de supporter les fatigues du voyage.

Mardi dernier Francis Bennett est arrivée à la prison Gloucester, accompagnée de M. Bird, son médecin. On l'a portée immédiatement à l'infirmerie. A peine était-elle étendue sur son lit, qu'elle s'écria: « Maintenant je mourrai tranquille! » Le surlendemain, en effet, elle a rendu le dernier soupir, et samedi une enquête a eu lieu sur les causes de sa mort, en présence de M. Cooke.

Gapp sera jugé aux prochaines assises. En apprenant la mort de sa complice, il a versé des larmes abondantes.

— On nous signale un de ces actes modestes qui deviennent chaque jour plus rares et plus difficiles. Nous sommes heureux de le trouver dans la classe ouvrière, dans cette classe qu'on s'efforce de représenter comme incapable de grandeur et de vertu.

Le jeune Dupont, tailleur d'habits à Puy-l'Evêque, avait, à force de veilles, de privations et de travail, recueilli une somme d'environ 2,400 f. Il la destinait à agrandir son établissement, ou peut-être la tenait-il en réserve contre un de ces revers de fortune dont ne peuvent se dire à l'abri les ouvriers les plus habiles et les plus actifs.

Tout-à-coup une sœur de Dupont, mère de famille moins heureuse que son frère, voit vendre la maison où elle trouvait un asile comme fermière. Elle cherche en vain un loyer approprié à ses faibles ressources; elle va se trouver sans feu ni lieu. Dupont n'hésite pas, il place toutes ses économies sur une maisonnette et la donne en jouissance à sa sœur. Dès ce jour, une pauvre famille saura où reposer sa tête, et c'est un travail précaire, presque insuffisant, qui lui garantit cet immense bienfait.

Certes, ce trait honorable et généreux contraste avec la conduite de tant de riches qui, du haut de leur heureuse et brillante position, dédaignent de tendre la main à des proches que leur indifférence abandonne à la ruine et quelquefois au déshonneur. (*Radical du Lot.*)

— On écrit d'Agen, 28 novembre:

« Aujourd'hui, la cour royale en robes rouges, et toutes les chambres réunies dans la grande salle d'audience, a entériné les lettres de grâce que le roi a accordées à Obiol, l'un de ces Espagnols soupçonnés d'avoir assassiné le courrier d'Agen à Toulouse, mais dont l'innocence avait été pleinement reconnue. »

Une foule immense assistait à cet acte solennel de la justice et partageait l'émotion qu'éprouvait M. le procureur-général lui-même lorsqu'il a adressé la parole à l'infortuné Obiol.

« A sa sortie du palais, Obiol a été reconduit chez lui par un grand nombre d'individus, et, chemin faisant, il a reçu des aumônes abondantes et des marques non équivoques du vif intérêt qu'il avait su inspirer. »

— Le sieur Jean-Louis Lejeune, manouvrier à Ancieville, canton de Villers-Cotterets, était, à ce qu'il paraît, atteint de la monomanie du suicide, et déjà plusieurs fois il avait manifesté l'intention de se détruire, lorsque, le 16 de ce mois, il prit une corde dans un coin de sa maison et monta au grenier. Sa femme, qui s'était aperçue de son action, conçut des soupçons et courut aussitôt chercher une de ses voisines. Elles montèrent en toute hâte au grenier, et jugez de leur effroi quand elles virent le corps de Lejeune accroché par la corde à une poutre; elles s'empressèrent de couper cette corde, prodiguèrent toutes sortes de soins au pendu, qui n'était qu'à moitié mort, et enfin parvinrent à le sauver.

La femme de Lejeune s'imaginait que ses soins, ses avis, ses prières, détourneraient le cours des idées de son mari et le ramèneraient à la raison; elle pensait aussi que les douleurs, suite de la tentative avortée du suicide, seraient une leçon pour lui. Cependant, quelques jours après, elle était allée ramasser du bois dans la forêt; elle trouva, en rentrant dans sa maison, les sabots et les chaussons de son mari près du feu. Pour toute autre, ce n'était que chose très-naturelle; pour elle, ce fut comme un terrible pressentiment de ce qui était arrivé. Elle monta au grenier et y trouva le corps de son mari, bien mort cette fois, et pendu à la même poutre et avec la même corde.

Nouvelles Etrangères.

MEXIQUE.

On écrit de Mexico, le 28 septembre:

« Hier a été inhumé avec pompe et solennité, dans le cimetière Saint-Paul, le pied perdu par S. Exc. le président général Santa-Anna dans l'affaire du 5 décembre 1838. Ce pied a été déposé dans un monument élevé à ce dessein. Don Ignacio Sierra y Roso a prononcé une oraison funèbre appropriée à la circonstance. »

— Les Texiens se préparent avec activité à marcher contre le Mexique.

INDES.

Les journaux de l'Inde publient un récit intéressant de la délivrance des prisonniers anglais, écrit du camp de Caboul par un d'entre eux, à la date du 22 septembre. Voici comment s'exprime ce prisonnier:

« Dans la matinée du 25 août, nous reçûmes d'Akbar-Khan l'ordre inattendu de nous préparer immédiatement à partir pour le Turkistan. Nous nous mîmes en marche à dix heures du soir. Bygrave et Troup demeurèrent avec Akbar-Khan; M^{me} Trevor et sa famille restèrent à Caboul, ainsi qu'Anderson, M^{me} Anderson, leurs enfants et le docteur Campbell, les femmes de ces messieurs étant malades. Notre escorte se composait de 300 hommes d'infanterie commandés par Salih-Mohammed-Khan, qui, en septembre 1840, avait abandonné Dost-Mohammed à Bamacan, où nous arrivâmes le 3 de ce mois. M'étant lié d'amitié avec Salih-Mohammed pendant la route, je crus pouvoir lui proposer, dans la matinée du 29,

d'abandonner Akhbar-Khan et de nous conduire à la rencontre des forces du général Nott que nous savions être dans le voisinage de Guznie. Je lui fis entendre qu'en nous servant ainsi il serait récompensé par un lakh de roupies.

Salih montra quelque indécision, et me dit en souriant que, si la chose n'était pas impossible, elle était du moins fort difficile. On nous logea à Bamecan dans deux fortresses délabrées, les officiers, les dames, les enfants dans l'une, et les soldats européens dans l'autre. La perspective d'un long esclavage rendait notre situation extrêmement triste.

Akhbar-Khan avait déclaré, avant notre départ de Caboul, qu'il devait nous distribuer entre divers chefs tartares, dans le cas où nos troupes marcheraient sur la capitale.

Le 10 septembre arriva la nouvelle de la destruction de Guznie.

Le 11, Salih nous fit savoir qu'il avait ordre de nous diriger sur Kulum, ce qui nous plongea dans une profonde tristesse. Mais peu après il voulut avoir une conférence intime avec moi, Pottinger et Lawrence. Il nous montra la lettre d'Akhbar-Khan, qui contenait l'ordre de marche sur Kulum et celui de nous remettre entre les mains du chef de cette province; puis il nous dit que Synd-Murteza-Khan lui avait expédié un message pour lui signifier qu'il devait nous reconduire à Caboul, au cas que le général Pollock lui payerait tout de suite 20,000 roupies, et de plus une pension à vie de 1,000 roupies par mois.

Salih ajouta: « Je ne connais pas le général Pollock; mais si vous me garantissez par écrit le paiement de cette somme, je prendrai vos intérêts de tout mon cœur. » A la suite de cette déclaration, nous formâmes à nous trois un comité, et, ayant pris l'avis de nos compagnons, il fut résolu qu'en supposant que le gouvernement ne consentirait pas à payer cette rançon, les prisonniers garantiraient notre engagement. Ayant ainsi la parole de tous les officiers et de toutes les dames, nous signâmes l'obligation de 20,000 roupies en faveur de Salih-Mohammed, ainsi que 1,000 roupies par mois. Cela fait, Salih arbora, le 12 septembre, son pavillon de défi sur une des tours de notre forteresse; il demandait de l'argent pour payer ses soldats, et, ayant réuni quelques kafilas qui en ce moment arrivaient du Turkistan, il déposa le gouverneur par le motif que celui-ci n'était pas venu l'assister, et en mit un autre à sa place. Il licencia Ahmed-Khan avec ses soldats qui formaient une partie de notre escorte.

Le 13, tous les autres agents s'éloignèrent de nous, et après cela, dans la prévision qu'Akhbar-Khan se fût approché de Bamecan plus tôt que les troupes britanniques de Caboul, nous nous mtmes incontinent à nous préparer pour soutenir un siège.

Cependant les chefs principaux des pays adjacents venaient faire leur soumission et offrir leur aide; ils nous promirent quelques fusils pour nos soldats. Mais lorsqu'arriva la nouvelle qu'Akhbar-Khan avait été battu par le général Pollock, nous prîmes la résolution de nous diriger sur Caboul et d'effectuer ainsi par nous-mêmes notre délivrance. En conséquence, dans la matinée du 16, nous abandonnâmes la forteresse, et le 17, après avoir traversé les montagnes de Kaloo, nous campâmes aux environs de Kharzar. Là, nous rencontrâmes sir R. Shakspeare qui venait nous secourir à la tête de 600 Kuzilbax à cheval; deux jours après, chemin faisant, nous fûmes rencontrés par le général Sale, accompagné de 1,000 cavaliers et d'autant de fantassins.

C'est là que sir R. Sale rencontra sa noble épouse et sa fille, après une séparation de onze mois dont huit ont été passés par ces dames en prison, tandis que le général exposait sa propre vie dans les combats. Enfin hier matin nous sommes arrivés au camp tous ensemble, et là nous nous trouvons aussi heureux que nous pouvons l'être, nous tous, hommes et femmes, qui, quelques jours auparavant, n'avions pour toute espérance que celle de languir misérablement dans quelque prison obscure du Turkistan.

SUISSE.

La garantie fédérale a été accordée le 25 novembre par le grand conseil de Berne, et sans opposition, à la nouvelle constitution de Genève, sur la proposition du département diplomatique.

— On lit dans le *Journal de Genève*:

« A Oberwyl, dans le Bas-Simménthal, une veuve, avancée en âge, vivait seule avec un domestique dont le travail était de soigner le bétail. Le 17 au soir, voyant qu'il tardait à revenir de l'écurie située à plus de cent pas de sa maison d'habitation, elle s'y rend avec sa lanterne; mais quel ne fut pas son étonnement en trouvant son domestique pendu! En entrant, elle fut saisie d'une si grande terreur qu'elle tomba morte; le lendemain, elle fut trouvée tenant encore sa lanterne d'une main. Son domestique, âgé de vingt-trois ans, était un homme sombre et mélancolique. »

La feuille qui donne cette nouvelle n'ajoute pas que la dame morte a raconté elle-même que c'était la terreur qui l'avait tuée; c'est dommage.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

L'éditeur ALEXANDRE HÉOIS, à Paris, rue Richelieu, 63, vient de publier un *Dictionnaire des racines et dérivés de la langue française*. Ce beau travail est dû à la collaboration de deux jeunes écrivains que le barreau et la médecine ont comptés dans leurs rangs. Cet ouvrage, immense de patience, de soins et de recherches, est conçu sur un plan tout nouveau. M. Frédéric Charassin, aidé du concours de M. Ferdinand François, sans faire une vulgaire compilation, un plagiat de tous les dictionnaires, a dressé le répertoire alphabétique des racines et dérivés de la langue française. C'est là une œuvre originale et sans modèle jusqu'à ce jour; c'est l'anatomie complète et philosophique de cette belle langue dont la France a fait un instrument de civilisation, de progrès et de liberté. Nous rendrons compte de ce travail remarquable sous le rapport de la pensée et de l'exécution typographique.

Concert à la Paganini.

M. CORALY, violon solo, continuateur de Viotti, Rode, Kreutzer et Baillot; créateur d'une école nouvelle (la méthode italienne appliquée à l'art du violon), qui a donné concert à Paris au mois de février dernier avec le plus grand succès et dont les journaux de la capitale ont fait le plus bel éloge, vient d'arriver dans cette ville. Il donnera un grand concert instrumental, dans lequel il déploiera toutes les ressources du violon et fera ressortir toutes les beautés de ce roi des instruments. Le programme paraîtra incessamment.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 3 DÉCEMBRE.

NOMBRE ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DE JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.		
1,000	700	Saint-Etienne.	1,075	3,300
350	600	Grenoble.	815	
500	750	Saône-et-Loire.	750	
400	700	Dijon.	550	
3,000	750	Trois villes du Midi.		
1,740	600	Turin.		
1,000		Montpellier.	725	400
1,000		Besançon.	430	
1,000		Reims.		
1,000		Metz.	740	
360	500	Valence.		
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	530	
Idem.		Union.	625	
Idem.	1,000	Société civile.	505	
1,500	800	Grangette et Culatte.	730	
4,000		Côte Thiollière.	500	
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. C ^{des} mines des Lites.		
2,500		Comp ^e du Villars.		
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	480	
500	4,000	Société lyonnaise.	3,500	
800	500	Rhône supérieur.	3,900	
134	5,000	Gondoles sur Saône.	4,100	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	
450	2,000	de la Feuillée.	2,300	
300	2,000	Seguin.	1,700	
220	2,000	de l'He-Barbe.		
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	
6,000		Canal de Givors.	815	
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,750	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	23,500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,010	
700	750	Caisses d'escompte, commerce des bestiaux.	275	
Illimité		Omnium.	875	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	
65x0	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	

ALEXANDRE HÉOIS, éditeur, rue Richelieu, n. 63.

DICTIONNAIRE DES RACINES ET DÉRIVÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

dans lequel on trouve tous les mots distribués par familles d'après la similitude de consonnance et de signification,

et chaque famille rangée dans l'ordre alphabétique de la racine dont elle dépend,

pour la facilité de l'étude et de l'enseignement, PAR FRÉDÉRIC CHARASSIN,

AVEC LA COLLABORATION DE FERDINAND FRANÇOIS.

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Judi huit décembre 1842, à neuf heures du matin, sur la place dite Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente forcée d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en table, chaises, commode, pendule, ustensiles de cuisine, et autres objets. (1819)

Vente de Chevaux.

Le samedi dix décembre courant, sur la place du marché aux chevaux, dite Charabara, à Lyon, il sera vendu de gré à gré par M. Segond, syndic de la faillite de Claude Lacombe aîné, ex-entrepreneur de voitures publiques, domicilié à Vienne, HUIT CHEVAUX avec leurs harnais, et une VOTURE dite DILIGENCE, à quinze places, dépendants de ladite faillite. (534)

A louer de suite. UN APPARTEMENT pouvant faire un magasin et logement, le tout composé de six pièces, cave et grenier, situé sur la place de la Fromagerie. S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}. (375)

Compagnie Gaditane.

PAQUEBOTS À VAPEUR ESPAGNOLS POUR L'ESPAGNE.

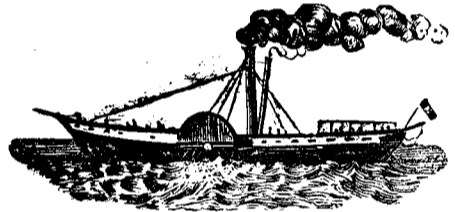
EL PRIMER GADITANO.



Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 décembre prochain, et partira le 19 dudit mois, à six heures du matin, pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et C^e, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canebière, 31, à Marseille. (5712)

SERVICE DE LYON A CHALON.



LE TRITON ET LE DAUPHIN. Malgré les grosses eaux, les DÉPARTS ONT LIEU TOUTS LES JOURS A SIX HEURES DU MATIN, du quai de Serin. (6329)

Pharmacie à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartses, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon. En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicerie, rue des Serruriers. (7471)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE.

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT,

BREVETÉ DU ROI. — PARIS, RUE SAINT-DENIS, 141.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, est approuvé et recommandé par un grand nombre de médecins de l'Académie et de la Faculté. Il guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES de POITRINE, d'ESTOMAC et des INTESTINS, d'où résultent les rhumes, souvent si opiniâtres, les catarrhes, les crachements de sang, le croup, la coqueluche, la dysenterie.

Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon; Arduin, à Amplepuis; Giroux, à Belleville; Champin, à Givors; Michel, à Tarare; Bouvier, à Thizy; Batilliat et Ayot, à Villefranche; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Giroir, à Gex; Morel, à Thoissey. (6361)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte: 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon. On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon: 1 fr. 50 c. (7185)

AVIS.

M. DE GANDARIAS, Castillan, officier supérieur, donne des leçons de LANGUE ESPAGNOLE chez lui et en ville. S'adresser rue du Commerce, n. 16, au 3^e. (347)

CONTREFAÇON. Avis Important.

De nombreuses contrefaçons des GRAINS DE SANTÉ DU DOCTEUR FRANCK étant faites, on prévient le public que toutes les boîtes qui ne porteront pas le cachet en cire verte aux initiales A. R., et l'étiquette du dessous: *Hôtel Richelieu, vis-à-vis la rue d'Autin*, doivent être regardées comme des imitations déshonorées. — Chaque prospectus sort des presses de M. LE NORMANT.

A Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et M. Bayon, pharmacien, rue Neuve, n. 7, faubourg de la Guillotière. (8048—6208)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. MATTEUCCI, fabricant de casquettes en tous genres et marchand de fournitures pour la chapellerie, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1^{er} décembre courant, il a transféré ses magasins rue de la Préfecture, 8, au 1^{er}, escalier à gauche, lesquels étaient cours de Broches, à la Guillotière. (532)

VENTE DE COKE.

La Compagnie du Gaz de Perrache prévient les consommateurs de Coke qu'elle est maintenant en position de satisfaire immédiatement aux demandes qui lui seraient adressées; elle les engage à ne pas attendre que les froids rigoureux, en multipliant outre mesure les demandes de ce combustible, la forcent encore à des délais dans ses envois qu'ils n'ont pas à craindre aujourd'hui. (6821)

AVIS IMPORTANT.

L'administration du journal LA PRESSE vient d'envoyer à Lyon M. BALLY, l'un de ses principaux employés, pour y établir un bureau à l'effet de recevoir sans frais pour MM. les souscripteurs les abonnements audit journal. Cette mesure a été prise dans les principales villes de France afin de diminuer le service central à cette époque où les demandes et les renouvellements sont si nombreux, surtout depuis la publication du BULLETIN DES TRIBUNAUX qui a été annexé à LA PRESSE sous forme de supplément double. Le BUREAU est ouvert tous les jours jusqu'à cinq heures, RUE NEUVE, No 11, à Lyon, au 1^{er} étage. On y donnera tous les renseignements désirables. (5715)

PIANOS, Rue de la Préfecture, 2.

La seconde partie de PIANOS que M. JACQUET devait mettre aux enchères le dix décembre courant renferme quelques instruments supérieurs; il en a ajourné l'adjudication au deux janvier 1845, pour donner tout le temps aux amateurs de les visiter avant le premier de l'an.

Ces instruments, visibles tous les jours, pourront être traités de gré à gré. De midi à deux heures seulement, ils seront joués par M. LUIGINI qui en fera apprécier toute la bonté. Les facteurs de Paris dont il reste des PIANOS à vendre sont: Erard, Petzold, Pleyel, Saulleto et Heir. (3715)

LIGNE De Paquebots Réguliers

MARSEILLE ET NEW-YORK.

Les navires ci-dessous désignés partiront régulièrement de MARSEILLE et NEW-YORK, le 1^{er} de chaque mois, dans l'ordre suivant:

DE MARSEILLE.		
MINERVA,	cap. Brown.	1 ^{er} janvier.
HENRY THOMPSON,	cap. Silvester.	— février.
COURRIER,	cap. Duggan.	— mars.
TRESCOTT,	cap. Lawrence.	— avril.
HELLESPOINT,	cap. Adams.	— mai.
CORIOANUS,	cap. Haile,	— juin.

DE NEW-YORK.		
HENRY THOMPSON,	cap. Silvester.	1 ^{er} décembre.
COURRIER,	cap. Duggan.	— janvier.
TRESCOTT,	cap. Lawrence.	— février.
HELLESPOINT,	cap. Adams.	— mars.
CORIOANUS,	cap. Haile.	— avril.

Tous ces navires de première classe et d'une marche supérieure sont doublés et chevillés en cuivre. Leurs installations ne laissent rien à désirer. Pour fret et passage, s'adresser, à Lyon et Marseille, à M. Et. Gautier, agent; à Marseille, à M. L. Dubreuil, agent, et à tous les courtiers de nolissement. (3714)

AVIS.

ROB DÉPURATIF VÉGÉTAL, approuvé pour la guérison des maladies secrètes et des vices du sang. — Voir le Prospectus qui se délivre gratis à la pharmacie, rue Saint-polycarpe, 10, à Lyon. (8205)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue de la Poulallerie, 19.